



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP03713923U0031	Arrêté 13/06/2023 n° URB/2023/012

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 16/05/2023	
Par :	SCI CRIF
SIRET :	49834529700010
Représentée par :	Monsieur Frédéric ALLAIRE
Demeurant à :	3 impasse des coquelicots 37230 LUYNES
Pour :	Pose d'une clôture
Sur un terrain sis à	ZI les Pins, rue des artisans
Réf cadastrales :	AS349

référence dossier
N° DP03713923U0031

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

**CONSIDERANT** que la clôture ici proposée ne propose qu'une clôture en treillis soudé d'1.80mH et un portail,

**CONSIDERANT** l'article UX.B.2.2 alinéa clôtures disposant qu'en bordure des voies publiques la hauteur maximale autorisée sera de 1.60mH, et composée d'une clôture à maille verticale doublée d'une haie arbustive,

### ARRETE

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée sous couvert de respecter les prescriptions émises à l'article 2.

**Article 2 :** Conformément à l'article UX.B.2.2 sus-cité, a clôture sera doublée d'une haie arbustive plantée à l'intérieur de la propriété.

Également, la haie plantée rue des artisans ne sera supprimée que sur la portion du portail et de l'accès à créer.

Enfin, l'accès devra respecter les prescriptions de TMVL, ci-jointes en annexe, concernant le passage bateau et la reprise du trottoir.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 13/06/2023 N° URB/2023/012 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP03713923U0031	

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur Frédéric ALLAIRE, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 13/06/2023

Le Maire

Bertrand RIVOURET

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : .....

- sa notification par lettre recommandée avec  
accusé de réception envoyée le : 15/06/2023

-sa publication sur le site internet de la  
Commune le : 18/06/2023